

**Habitat à Genappe : appel aux candidats locataires pour les logements
moyens du Longchamp !**

Le CPAS de Genappe gère un parc de 12 logements moyens situé à la rue du Longchamp à Baisy-Thy. La construction de ce quartier, composé de 4 maisons (3 chambres) et de 8 appartements (2 et 4 chambres) avait nécessité un investissement public d'un millions d'euros partagé pour la première moitié par le CPAS de Genappe et l'autre moitié par la Province et la Région wallonne. Mis en service en 2000, ces logements moyens sont destinés à aider les ménages originaires de Genappe à résider dans leur commune. Des conditions de revenus sont assorties à l'attribution de ces logements pour les ménages dont les revenus annuels imposables sont situés entre 25.700 et 39.900€ pour une personne seule et entre 32.100 et 48.200€ pour un ménage. Les loyers sont fixés entre 360 et 545 euros en fonction du type de logement, pour une location consentie pour une durée de 9 ans maximum (3-6-9). Chaque logement dispose d'un séjour, d'une cuisine équipée (taque, hotte, four, frigo), d'une salle de bains et d'un WC séparé, d'un débarras et d'un jardin privatif.

Constitution d'une réserve de candidats locataires

Le CPAS de Genappe lance un appel aux candidats locataires pour constituer une réserve en vue d'attribuer un appartement (1 chambre) à « loyer moyen » situé rue Longchamps n° 54/4 à Baisy-Thy (Genappe) pour le 1er octobre ainsi que les autres logements (2 et 3 chambres) rendus disponibles ultérieurement. Une liste de candidats locataires est dès à présent ouverte. L'attribution du logement ainsi que le loyer mensuel de base sont déterminés par le Conseil de l'action sociale, dans le respect des dispositions régionales applicables à ce type de logement. Les priorités sont accordées aux ménages à revenus moyens candidats domiciliés dans l'entité ou démontrant un lien avec la Ville de Genappe.

Les candidats doivent adresser leur candidature par recommandé à Monsieur Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 GENAPPE, et ce jusqu'au 13 septembre 2013 (cachet de la poste faisant foi) ou la déposer au CPAS contre accusé de réception (accueil ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 heures exclusivement). Toute information utile peut être obtenue au 067/64.54.50.